

Inscription à l'école Primaire de Mensignac

Les inscriptions débuteront dès le 20 février 2025 et ne concernent que les élèves non-inscrits encore à l'école primaire de Mensignac.

Un élève déjà scolarisé en classe de maternelle ou d'élémentaire à MENSIGNAC n'a pas besoin d'être à nouveau inscrit.

Vous devez procéder à l'inscription de votre enfant UNIQUEMENT s'il était scolarisé dans une autre école ou s'il n'a jamais été scolarisé.

L'inscription se fait en deux étapes :

- L'inscription administrative en mairie :** les familles doivent déposer en mairie un dossier de renseignements dûment complété et signé (disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable), avec les documents suivants :
 - ✓ Livret de famille
 - ✓ Justificatif de domicile

A l'issue de l'inscription administrative, une autorisation d'inscription est délivrée par Mme le Maire.

- L'admission à l'école :** les familles doivent déposer leur dossier complet (voir documents à fournir ci-dessous) auprès de l'école soit par mail (ce.0241306P@ac-bordeaux.fr) soit par papier dans la boîte aux lettres.
- Vous serez contacté par la suite par l'école** qui vous fixera un rdv sur une soirée où vous pourrez visiter l'école.

La Directrice de l'école Primaire est Mme Ducher Morcillo. Jour de décharge : le Vendredi

ce.0241306P@ac-bordeaux.fr Tel : 05 53 06 04 97

Documents à fournir pour l'inscription à l'école :

- ✓ Fiche d'urgence de l'école (téléchargeable sur le site de la mairie à l'onglet école).
- ✓ Autorisation d'inscription délivrée par le Maire.
- ✓ Photocopies du livret de famille (pages du père, de la mère et des enfants.)
- ✓ Certificat de radiation en cas de scolarisation précédente dans une autre école.
- ✓ Attestation d'assurance (responsabilité civile et accident.) à fournir au plus tard le jour de la rentrée.

Documents complémentaires :

- ✓ Photocopie du Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.I.) en cas de soins nécessaires sur le temps scolaire.
- ✓ Photocopie de la partie de l'acte de divorce portant mention des conditions de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de garde.